Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 133 (1988)

Heft: 3

Vorwort: Comme chat sur braise

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comme chat sur braise

«Vérification faite, je vous ai en effet attribué à tort une citation dans mon article intitulé «La casquette basse» (l'Illustré N° 4). Ces propos m'ont été tenus au téléphone par un autre correspondant, et c'est par une regrettable confusion dans mes notes que je vous les ai attribués.

»J'en suis, croyez-le, profondément désolé et je vous prie d'accepter mes excuses.»

Si nous publions cet extrait de lettre au président central de la SSO, c'est que les propos qui lui ont été prêtés par cet article ont ébranlé plus d'un parmi nous, sans qu'y soit apporté le contrepoison.

A y regarder de plus près, se posent deux questions: la première, celle de l'authenticité des autres citations de ce texte, voire d'autres textes du même auteur – et du même acabit. La seconde, celle de la véracité de cet autre correspondant par téléphone, sujet ou objet de la «regrettable confusion». Ce ne serait tout de même pas trop demander que d'en vouloir apprendre l'identité, du moment que ses dires ont été publiés en citant généreusement nom, prénom, grade, etc., de celui à qui on les attribuait.

C'est à se demander si, dorénavant, certains journalistes tendraient à prendre pour paravent des interlocuteurs supposés, un peu à la manière de librettistes de l'opéra romantique qui, pour dénouer le drame, faisaient intervenir «ex machina» quelque ermite de secours au dernier acte.

Car enfin, il est un peu simple de mettre dans la bouche de n'importe qui n'importe quoi pour – et seulement –, en cas de protestation, faire ce qui ressemble à un acte de contrition.

Mais, au fait, quelles sont les sanctions prises par l'éditeur? Ou bien, couvre-t-il les «regrettables confusions»?

RMS